

C C S

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et
aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

EH

DA

A

PRÉSENCES DE LA RENCONTRE

REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Nathalie Vassilaros, Katherie Rochette, Nicole Kisisa, Gnahoua Zoabli, Fabienne Germeil, Pascale Lidji, Raymonde Gomis, Mélissa Dahan, Roberte Louisma, Gaël Bichotte

REPRÉSENTANTE DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Julien Carrière

REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

David Hamel, Jean-Philippe Viau, Catherine Chayer

REPRÉSENTANTES DES PROFESSIONNELLES

Ève Dell'Aniello

REPRÉSENTANTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Anne-Lyse Levert

REPRÉSENTANTE DES DIRECTIONS D'ÉCOLE

Isabelle Girard

PUBLIC

Danielle Roberge, Yan Ouellette

SECRÉTAIRE DU CCSÉHDAA

Rudi Maghuin

Procès-verbal de la 4^{ème} rencontre du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2021-2022
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys tenue virtuellement le 15 février 2022,
à 19 heures, sur la plateforme Zoom

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>1. Ouverture de la réunion</p>	<p>Après constatation du quorum, madame Germeil ouvre la séance à 19 heures 03. Elle remercie les membres du CCSÉHDAA pour leur présence. Elle souligne s’être entretenue avec quelques-uns d’entre eux et avoir noté que certains avaient des questionnements relatifs au comité ainsi qu’à leur présence et à leur rôle en son sein. Madame la présidente mentionne que plusieurs membres en sont à leur première expérience au CCSÉHDAA et les invite à ne pas hésiter à poser des questions (<u>ex</u> : sur son fonctionnement) de façon à cheminer ensemble et à faire aller de l’avant le comité.</p>
<p>2. Période de questions du public</p>	<p>Madame Dahan indique avoir parlé au téléphone avec madame la présidente au sujet de sa participation au CCSÉHDAA en tant que substitut. Elle relate qu’elle se posait des questions quant au CCSÉHDAA, à son utilité et au rôle qu’elle pouvait y jouer. Madame Dahan mentionne que madame la présidente l’a invitée à assister à la rencontre afin d’y exposer ses interrogations. Elle demande quel est le mandat du CCSÉHDAA.</p> <p>Madame Gomis indique que le CCSÉHDAA est l’acronyme du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage. Elle mentionne que les membres-parents du CCSÉHDAA ont un ou des enfants aux prises avec des besoins particuliers. Madame Gomis soutient que la douance est un disfonctionnement. Elle ajoute que le CCSÉHDAA jette un regard d’ensemble sur tous les besoins des enfants (dyslexie, TDAH, douance, plan d’intervention, codes, etc.). Elle mentionne que le ministère de l’Éducation et le CSS peuvent attribuer un code. Madame Gomis déclare que les membres-parents du CCSÉHDAA sont invités à rejoindre le comité parce que le CSS, madame Levert et l’équipe-école ont déterminé que leurs</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>enfants ont des besoins particuliers. Madame Gomis ajoute que le CCSÉHDAA bénéficie du soutien de consultants experts tels que, par exemple, madame Dell’Aniello ou monsieur Hamel. Elle soutient que le CCSÉHDAA tente de trouver des solutions en fonction de leur expérience et de celles des parents afin de pouvoir vivre en harmonie. Madame Gomis soutient que le CCSÉHDAA ne rentre pas dans un moule, ce qui lui permet d’établir des directives et de nouvelles perspectives pour que chaque enfant puisse se sentir à sa place.</p> <p>Madame Levert ajoute que le CCSÉHDAA a aussi un devoir de consultation (ex : règles d’inscription, règles de transport, bassins de territoire, etc.). Elle ajoute que le CCSÉHDAA reçoit des invités qui viennent présenter les consultations à ses membres.</p> <p>Madame Dahan remercie mesdames Gomis et Levert pour ces clarifications. Madame Rochette tient à ajouter que la LIP stipule que le CCSÉHDAA doit être consulté sur la politique d’organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage et sur l’affectation des ressources financières pour les services à ces élèves. Elle ajoute que, même s’il ne le fait pas, le CCSÉHDAA peut aussi donner son avis au CSSMB sur l’application du plan d’intervention à un élève handicapé ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage.</p>
<p>3. Adoption de l’ordre du jour</p>	<p>L’ordre du jour de la séance du CCSÉHDAA est adopté à l’unanimité, tel que présenté, sur proposition de madame Raymonde Gomis (<u>CCSÉHDAA/22-02/01</u>).</p>
<p>4. Adoption du procès-verbal du 18 janvier 2022</p>	<p>Le procès-verbal de la séance du CCSÉHDAA du 18 janvier 2022 est adopté à l’unanimité, tel que modifié, sur proposition de madame Pascale Lidji (<u>CCSÉHDAA/22-02/02</u>).</p>
<p>5. Consultation</p> <p>5.1. Rétac LaSalle – Création d’un territoire d’appartenance pour la</p>	<p>Madame la présidente mentionne que le retour de la consultation soumise aux membres du CCSÉHDAA est fixé au 8 avril 2022. Elle annonce que madame Nathalie Provost, directrice (Service</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>Nouvelle école secondaire LaSalle et modification du territoire d'appartenance de l'école Cavalier-De-LaSalle (retour : 8 avril 2022)</p>	<p>de l'organisation scolaire et Service du transport), visitera le CCSÉHDAA, le 22 mars prochain, afin de présenter la consultation à ses membres et afin de répondre à leurs questions. Madame Levert invite les membres du CCSÉHDAA à prendre connaissance du document de consultation et de préparer leurs questions pour la visite de madame Provost. Les membres du CCSÉHDAA conviennent de répondre à cette consultation à l'occasion de leur prochaine rencontre.</p>
<p>6. Intervention de madame Levert</p> <p>6.1. Processus de classement et classe d'adaptation scolaire</p>	<p>Madame Levert souligne avoir combiné les points 6.1. et 6.2. dans sa présentation.</p> <p>Madame la directrice adjointe procède à sa présentation. Elle mentionne que celle-ci va démontrer toute la réflexion et tout le travail de collaboration et d'équipe débutant dans les milieux. Elle ajoute que ce travail se fait finalement en collaboration avec les équipes-écoles, le Service des ressources éducatives, les parents et parfois même des partenaires externes. Elle souligne qu'on souhaite de tout cœur maintenir les élèves au régulier lorsque c'est possible.</p> <p>Un membre parent du CX déclare que bien que les parents doivent en théorie être consultés et impliqués en amont d'une procédure de classement, certains d'entre eux ont l'impression que ce n'est pas toujours le cas. Certains parents auraient le sentiment de se trouver devant un « fait accompli » lorsqu'une équipe-école annonce la possibilité d'un classement pour l'élève, et qu'il ne leur reste qu'à signer le document, sans avoir été consultés. Madame Levert confirme que les parents doivent avoir signé l'autorisation de transmission de dossier pour étude avant d'être envoyés au SRÉ. Donc les parents ont été informés qu'une recommandation du service éducatif sera émise à la suite de cet envoi.</p> <p>Monsieur Zoabli mentionne que de donner des indicateurs de classement et de classer les étudiants selon leurs difficultés pourrait laisser à penser qu'on procède à une sorte de sélection. Il soutient qu'il faudrait démontrer ensuite, lorsqu'on parle d'inclusion, qu'on procède par classement pour mieux donner un service adapté aux personnes. Il ajoute qu'il faut vraiment faire attention à ce que cela ne soit pas mal interprété pour éviter qu'on se demande comment on peut penser faire de</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>6.2. Nouveau nom pour les classes adaptées</p>	<p>l'inclusion après avoir donné un classement à chacun. Madame Levert lui donne raison et mentionne que le meilleur intérêt de l'élève est toujours souhaité. Cependant, parfois il n'est pas de son meilleur intérêt d'être maintenu dans sa classe régulière. Elle ajoute, en parlant d'inclusion, qu'il est certain que l'élève demeurera dans une classe régulière si là est son meilleur intérêt.</p> <p>Madame Levert évoque le <i>Guide pratique à l'intention des parents d'élèves handicapés ou avec difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)</i>. Elle mentionne qu'il est le fruit d'un travail effectué en collaboration avec les membres du CCSÉHDAA en 2017. Ce guide est disponible sur le site de partage Teams du CCSÉHDAA. Monsieur Ouellette souligne que beaucoup de travail a été mis sur ce guide. Il contient beaucoup d'informations et est très complet, bien que certaines mises à jour puissent être requises étant donné qu'il fut élaboré il y a 5 ans. Madame la directrice signale qu'il a été intégré au guide relatif au processus de classement pour les équipes-écoles afin de s'y référer et d'en parler aux parents. Madame Levert convient qu'une mise à jour pourrait être apportée au guide.</p> <p>Madame Levert répond aux questions des membres du CCSÉHDAA.</p> <p>Il est mentionné que le document illustrant la présentation de madame Levert sera déposé sur le site de partage Teams du CCSÉHDAA.</p>
<p>7. Adoption des règles de la régie interne 2021-2022</p>	<p>Madame la présidente indique qu'un sous-comité s'est rencontré, le 3 février dernier, pour discuter des mises à jour à effectuer aux règles de régie interne du CCSÉHDAA.</p> <p>Monsieur Zoabli présente les modifications suggérées par le sous-comité. Il explique qu'il fallait retravailler les règles de régie interne pour leur donner la capacité d'être fonctionnelles. La mouture précédente posait quelques problèmes car le CCSÉHDAA risquait d'avoir de la difficulté à atteindre le quorum étant donné qu'une majorité de membres parents est requise.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>Les règles de régie interne 2021-2022 du CCSÉHDAA sont modifiées et adoptées à l'unanimité sur proposition de monsieur Gnahoua Zoabli, appuyé par madame Nathalie Vassilaros (<u>CCSÉHDAA/22-02/03</u>).</p> <p>Les règles de régie interne 2021-2022 du CCSÉHDAA seront déposées sur le site de partage Teams du CCSÉHDAA.</p>
<p>8. Rapports et informations diverses</p> <p>8.1. Correspondance</p> <p>8.2. Activités de la présidence</p>	<p>Madame la présidente n'a aucune correspondance particulière à signaler.</p> <p>Madame la présidente souligne avoir assisté au Forum PEHDAA de la FCPQ, du 5 février dernier, en compagnie de monsieur Zoabli et de madame Rochette. Elle signale que madame Rochette a été nommée en tant que substitut du représentant EHDAA à la FCPQ. Madame Germeil soutient que la rencontre fut très intéressante. Monsieur Zoabli dresse un compte-rendu du Conseil général de la FCPQ s'étant également tenu le 5 février dernier. Les membres de la FCPQ ont beaucoup parlé de la réussite de tous les élèves. Ils ont travaillé en petits sous-groupes. Ils se sont demandé s'ils étaient en accord avec les grands principes et objectifs du protecteur régional de l'élève, quel devrait être le niveau d'implication des parents dans le PRI (Plan de réussite individuel), quelles devraient être les priorités pour favoriser la réussite éducative de tous les élèves dans le contexte actuel et que pourrait faire la FCPQ pour porter la voix des parents. Monsieur Zoabli mentionne qu'une belle présentation a été effectuée sur le pilotage du projet éducatif au CE. Il ajoute que le prochain Colloque national de la FCPQ se tiendra le 28 mai 2022. Il sera présenté en mode hybride sous le thème du rôle des parents en éducation. Monsieur Zoabli relate que la semaine nationale</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>8.3. Échos du conseil d'administration du CSSMB</p> <p>8.4. Comité de parents</p> <p>8.5. Congrès virtuel de l'Institut TA (23 au 25 mars 2022)</p> <p>8.6. Forum PEHDAA de la FCPQ (5 février 2022)</p>	<p>de l'engagement parental a été présentée. Les membres ont parlé de la soirée Reconnaissance pour les parents engagés dans les structures scolaires.</p> <p>Le point est reporté.</p> <p>Monsieur Zoabli signale que les représentants de la FCPQ visiteront le CP, le 24 février prochain.</p> <p>Madame la présidente rappelle que le Congrès virtuel de l'Institut TA se tiendra du 23 au 25 mars 2022. Madame Nathalie Vassilaros y est inscrite.</p> <p>Ce point a été traité en 8.2.</p>
<p>9. Concours du CCSÉHDAA</p> <p>9.1. Mot du sous-comité</p>	<p>Madame Levert indique qu'elle effectuera un rappel direct en début de semaine prochaine, avant la relâche. Elle enverra un courriel aux différents membres du personnel. Elle relate que la cinquième vague de la pandémie a été difficile pour tout le monde et qu'elle n'effectuera pas trop de relances par la suite. Elle souligne qu'une consigne circule au CSS visant à ne pas trop déranger les membres du personnel car ils sont très occupés par leur travail étant donné les circonstances actuelles. Madame la directrice adjointe dit penser que deux relances seront suffisantes. Le CCSÉHDAA pourra ensuite regarder les projets reçus.</p> <p>Madame Rochette mentionne qu'il faudrait déterminer une date limite pour soumettre les projets. Madame la présidente déclare qu'une relance sera effectuée et qu'on laissera ensuite souffler un peu les écoles. Elle soutient que le CCSÉHDAA regardera la tendance par la suite.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>Madame Levert mentionne avoir publicisé sensiblement la même date que celle de l’an dernier dans le premier courriel qu’elle a envoyé, soit le 1^{er} mai 2022. Elle mentionne qu’il restera au CCSÉHDAA à déterminer le moment où il étudiera les projets et comment fonctionnera le concours de cette année étant donné qu’on est toujours en virtuel. Madame Levert rencontrera les membres du sous-comité pour étudier les différentes modalités du concours (remise des prix, annonce des gagnants, etc.). Madame Rochette soutient qu’il faut également vérifier si on a accès au lien de l’externe. Madame Dell’Aniello mentionne qu’il faudra que le sous-comité se rencontre entre le 1^{er} et le 10 mai pour visionner les vidéos, en sélectionner 5, les présenter et choisir les gagnants. Elle se propose au cas où le sous-comité aurait besoin de membres supplémentaires pour regarder l’ensemble.</p>
<p>10. Parole aux membres</p>	<p>Aucun membre ne demande la parole.</p>
<p>11. Varia</p>	<p>Un membre mentionne que le CP, contrairement au CCSÉHDAA, est consulté, au sujet de l’école des Saules-Rieurs, relativement à la demande d’approbation au ministre de l’Éducation du Québec pour le statut d’école établie aux fins d’un projet particulier (article 240 de la LIP). Il indique avoir constaté que le taux de PI dans ce milieu est beaucoup plus bas que ce qu’on a d’habitude dans les écoles primaires du CSS. Il soutient qu’il serait intéressant qu’un membre du CCSÉHDAA figure sur le sous-comité que le CP mettra éventuellement sur pied pour l’étude préliminaire de cette consultation. Il est mentionné que, pour figurer sur le sous-comité, la priorité sera donnée aux membres du CP dont les écoles sont touchées par cette consultation. Un membre indique que l’école des Saules-Rieurs n’est pas officiellement une école alternative. Elle fonctionne comme tel sans être reconnue comme une école alternative. Le membre annonce qu’il proposera sa participation advenant qu’un sous-comité de consultation soit créé au CP. Il déclare que l’inclusion des élèves HDAA doit être gardée en tête.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>Un membre demande si le CSS a reçu des informations au sujet des nouvelles modalités relatives aux examens. Madame Levert mentionne qu'il y aura des épreuves en janvier et que le CSS n'a pas reçu de consignes différentes que d'habitude. Elle ajoute que le CSS n'a pas encore reçu celles pour la fin de l'année. Le membre demande si le CSS a reçu des nouvelles au sujet des codes censés disparaître. Madame la directrice adjointe répond par la négative. Elle mentionne ne pas s'attendre à en avoir avant la fin de l'année scolaire. Elle soutient qu'on parle d'un processus de consultation de deux ans pour les codes de difficulté. Madame Levert dit ne pas penser qu'un changement puisse se faire radicalement car il y a une structure qui est construite, écrite et qui n'est pas ouverte présentement. Elle ajoute qu'il y aura peut-être une progression si c'est appelé à disparaître mais qu'elle ne s'attend pas à cela non plus.</p> <p>Un membre soutient que tout ce qui tourne autour de l'éducation des enfants à besoins particuliers est délicat. Il demande si une certaine politique de bienveillance existe à l'école afin d'avoir un œil plus particulier pour les enfants et leurs parents. Madame Levert mentionne que c'est très local. Il y a le guide pour la santé mentale. La situation est actuellement difficile pour tous. L'aspect de la santé mentale est très touché autant chez les parents que chez les enfants. Madame la directrice adjointe indique que tous les élèves ont été touchés, pas seulement les élèves HDAA. Elle dit savoir que des choses se déploient dans les écoles. Madame Girard soutient que la bienveillance s'adresse à tous les élèves qu'ils soient EHDAA ou pas. Elle mentionne le Conseil des élèves de son école. Ses membres ont été rencontrés récemment au sujet de différentes thématiques. Madame Girard évoque la journée de la trisomie au mois de mars. Elle indique que le slogan pour le mois de mars, à son établissement, sera « Différents tous ensemble ». Madame Girard ajoute ne pas avoir de point de service et souligne qu'elle adorerait en avoir un. Elle a enseigné toute sa vie en adaptation scolaire. Elle signale avoir beaucoup d'élèves intégrés. Son équipe est très ouverte aux élèves HDAA. Il y a beaucoup d'initiatives locales, comme l'a précédemment mentionné madame Levert. Madame Girard, qui est aussi une maman et parlant pour tous ses collègues, assure que c'est leur</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>cœur qui accueille les parents et non les professionnels lorsque ceux-ci se tiennent devant elle car elle sait qu'ils ont dû aller dans une clinique de développement et faire évaluer leurs enfants. Madame déclare que la bienveillance, surtout en temps de pandémie, est de mise et fait partie de leur éducation. Madame Levert rapporte que madame Girard comptait beaucoup d'élèves intégrés de l'école John-F.-Kennedy au service de garde de son établissement. Elle évoque un projet de service de garde dans lequel madame Girard a mis en place un local, du matériel pour bien les accueillir, etc. Madame la directrice adjointe mentionne qu'il s'agit d'un exemple de bienveillance. Elle ajoute qu'il y a beaucoup d'initiatives comme celle-là. Madame Levert ajoute qu'elle pourra peut-être parler d'initiatives locales dans de futures présentations. Madame Chayer mentionne qu'il y a beaucoup de classes adaptées à son établissement. Elle dit oser espérer que l'enseignant ou l'intervenant œuvre toujours avec son cœur. Elle souligne qu'elle essaye de créer une famille dans sa classe. On parle beaucoup des difficultés, autant des siennes que de celles des élèves. Madame Chayer ajoute voir que certains enseignants ne sont pas nécessairement formés en adaptation scolaire et qu'ils n'ont pas toujours la compréhension et la douceur pour englober l'élève ou amener le parent. Elle dit comprendre l'inquiétude des parents par rapport à cela. Elle voit beaucoup les conseillers pédagogiques venir en support. Madame Chayer dit aimer penser que tout le monde est là pour le faire avec beaucoup de cœur et d'amour.</p> <p>Madame Levert soutient avoir plus de 20 personnes travaillant pour les élèves HDAA dans son équipe, en adaptation scolaire. Ils ont tous des mandats différents qu'elle énumère. Ils sont tous là pour informer et supporter. Madame la directrice adjointe évoque les classements et soutient que chaque cas est important. Jamais on ne balaye un cas. On prend le temps d'analyser la situation. Son équipe est sur le terrain. Madame Levert dit être consciente qu'il y a des gens non légalement qualifiés. Elle soutient qu'il s'agit présentement d'une réalité. Elle ajoute qu'on a aussi des gens peu expérimentés ayant moins de connaissances avec les clientèles. Le Service des ressources éducatives est présentement en réflexion pour prévoir la prochaine année scolaire en tenant</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>compte du contexte. Ils réfléchissent à la façon de débarquer sur le terrain pour aller soutenir les gens ayant moins de connaissances et à la façon de bien les supporter.</p> <p>Un membre demande si des outils ont été développés pour les enseignants en classes régulières. Il déclare remarquer que les enseignants en classes régulières ont de la difficulté à comprendre les outils à leur disposition. Madame Levert soutient qu'il y a beaucoup de formations accessibles aux enseignants. Il y a aussi du support de conseillers pédagogiques offert autant au régulier qu'en adaptation scolaire. Madame la directrice adjointe souligne un ajout, cette année, dans l'équipe TSA. Le support a été bonifié. Si une école a besoin de support, les enseignants peuvent s'adresser à la direction qui en fera la demande. Ils peuvent aussi s'inscrire au répertoire de formations. Madame Levert soutient qu'il y a une panoplie d'outils.</p> <p>Madame la présidente mentionne qu'il s'agirait d'un point à reprendre lors de la prochaine rencontre pour faire le tour de la question.</p>
12. Levée de la séance	La séance du CCSÉHDAA du 15 février 2022 est levée à 21 heures 37.

P.V. 15 FÉVRIER 2022 - CCSÉHDAA

Liens utiles :

<https://www.institutta.com>

<https://www.fcpq.qc.ca>